

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

L'an deux mil seize, le 30 septembre, à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

23 septembre 2016

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Sylvie Aurégan, Eric Lebourg, Alain Bodot, Béatrice Creignou, Julien Hébert, Ginette Legouez-Delannoy, Pascale Moka, Mickaël Quibel, Alain Reine, Isabelle Ridet, Dominique Sancier

En exercice : 15

Nbre de Conseillers

Etaient excusés : Mmes Sophie Dupuis, Monique Forestier et Angélique Letellier

Présents : 12

Pouvoir de Mme Sophie Dupuis à Mme Pascale Moka
Pouvoir de Mme Monique Forestier à Mme Sylvie Aurégan
Pouvoir de Mme Angélique Letellier à M. Alain Reine

Votants : 15

Secrétaire de Séance : Monsieur Alain Bodot

Ordre du jour :

1. Présentation de la nouvelle proposition d'EDF Energies Nouvelles pour le parc éolien
2. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
3. Proposition d'un avenant de la part de VEOLIA sur le prix de l'eau
4. Délibération approuvant la demande de retrait de la métropole Rouen Normandie
5. Adoption du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA)
6. Point sur la délibération prise pour l'aide secours et dots
7. Décisions modificatives
8. Questions diverses

1. Nouvelle proposition d'EDF Energies Nouvelles pour le parc éolien

Monsieur le Maire rappelle la présence de Madame Martinez et de Monsieur Chiron, représentants d'EDF Energies Nouvelles au conseil municipal du 1^{er} juillet dernier et leur présentation du projet éolien ainsi que les retombées financières.

Lors de ce conseil, Monsieur le Maire a signifié à Madame Martinez, chef de projet EDF Energies Nouvelles, que les retombées financières concernant les servitudes (indemnité de survol, utilisation des chemins ruraux...) étaient très insuffisantes.

L'ensemble du conseil municipal a dénoncé le manque de précisions concernant les dossiers des mesures compensatoires.

Depuis, Madame Martinez a trouvé opportun de contacter individuellement chaque conseiller, à l'exception de Madame Angélique Letellier, auprès de laquelle elle s'excuse.

Le 13 septembre dernier, Monsieur le Maire ainsi que ses deux adjoints ont reçu une nouvelle fois celle-ci pour lui demander de réviser à la hausse les retombées financières et affiner le dossier.

Monsieur Letellier n'a pas retenu la demande de Madame Martinez qui se proposait d'assister à la réunion de ce soir, considérant que les membres du conseil municipal sont assez informés et aptes à mener leurs réflexions eux-mêmes.

Monsieur le Maire énumère les nouveaux points :

- Augmentation du loyer annuel, de 9 000 € celui-ci passerait à 19 000 €, soit une augmentation de 10 000 € (15 000 € pour les chemins ruraux et 4 000 € de taxe foncière),
- L'acheminement des pâles se ferait par le Chemin Saint Denis pour éviter le carrefour DEVATEC
- Une servitude sera demandée pour le passage des camions de betteraves sur le Chemin de Saint Denis

Monsieur Letellier explique qu'il n'y aura pas de délibération prise à l'issue de ce conseil afin que chacun puisse réfléchir à ces nouvelles données, la délibération sera votée lors du prochain conseil qui aura lieu le vendredi 4 novembre 2016.

Monsieur Hébert Julien qui n'a pas participé aux débats sur le parc éolien par respect des conditions juridiques en vigueur prend place à la table du conseil.

2. Adoption du compte rendu du vendredi 1^{er} juillet 2016

Monsieur le Maire, revient sur différents points du compte-rendu :

- Le dossier d'urbanisme concernant le nouveau bâtiment communal a été transmis à la DDTM de Dieppe pour instruction,

- La formation du coordonnateur de l'enquête de recensement qui est Madame Barré, secrétaire de mairie, aura lieu début novembre. A la suite de celle-ci, la commission du personnel ainsi que le coordonnateur se réuniront pour nommer l'agent recenseur. A ce jour, deux personnes ont sollicité ce poste en déposant un curriculum vitae. La priorité est donnée aux personnes en recherche d'emploi, disponibles et ayant le contact facile avec le public.

- La colonne de tri pour déchets recyclables située près du stade a été changée, la collecte s'en trouve facilitée. Monsieur Letellier explique qu'à la réunion sur le tri du jeudi 22 septembre dernier, il a posé la question : « Est-il possible d'avoir un broyeur à la déchetterie de Gueures pour récupérer du broyat ? ». Monsieur le Président de la Communauté de Communes Saône et Vienne a répondu que dans un premier temps, des cloisons seront mises en place pour séparer les tontes des branchages.

- Les conseillers demandent la possibilité de visiter une usine de recyclage pour devenir les ambassadeurs de la commune en toute connaissance de cause, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Monsieur Letellier prendra contact avec Madame Virginie Carnier, conseillère du tri, pour répondre favorablement à cette requête.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le compte-rendu est adopté à **l'unanimité**.

3. Proposition d'avenant de la part de VEOLIA sur le prix de l'eau

Monsieur le Maire expose que suite aux évolutions réglementaires liées aux lois Brottes et Hamon, VEOLIA a l'interdiction d'interrompre la fourniture d'eau en cas d'impayés, toute l'année, dans une résidence principale, quelle que soit la situation financière de l'abonné. Ce qui engendre, pour VEOLIA, des charges supplémentaires grevant l'économie des services d'eau : coûts de dégrèvement, coûts de gestion clientèle, coûts de recouvrement et progression notable des impayés.

Pour palier à cela, VEOLIA propose le vote d'un avenant qui comprend la majoration de la part fixe du tarif du délégataire perçue auprès des abonnés de 5,6577 € HT/an/abonné en valeur de base (6,65 € HT/an/abonné en valeur actualisée au 01/06/2015).

Monsieur Letellier trouve que cette majoration d'environ 1 700 € pour 241 abonnés pénaliserait les bons payeurs.

Il explique que la commune reçoit de VEOLIA des surtaxes en eau et en assainissement chaque année, que celles-ci prennent en compte les impayés pour un montant de 1 000 € environ, somme néanmoins inférieure à la majoration prévue.

4. Demande de retrait de la métropole Rouen Normandie du syndicat départemental d'énergie 76

Monsieur le Maire expose que la métropole Rouen Normandie a délibéré le 4 février dernier pour solliciter son retrait du SDE 76 au 1^{er} janvier 2017. Celle-ci souhaite exercer directement sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur la totalité de son territoire afin de pouvoir y mettre en place un schéma directeur des énergies.

Après analyse des conséquences, l'assemblée du SDE 76 du 10 juin 2016 a accepté par délibération la demande de retrait de la métropole.

Cette demande de retrait doit maintenant être soumise, dans un délai de 3 mois à compter du 1^{er} septembre 2016 à l'accord de chaque commune adhérente du SDE 76.

Le Conseil Municipal, **à la majorité des voix (14 pour, 1 abstention)**, après avoir délibéré :

ACCEPTE le retrait de la métropole Rouen Normandie du SDE 76

5. Adoption du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Afin de répondre à la réglementation en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA), la Communauté de Communes Saône et Vienne a élaboré un règlement de collecte.

Ce règlement a pour but de fixer les principales mesures en matière de collecte des déchets. Lors du Conseil Communautaire du 16 juin 2016, il a été adopté par délibération.

Toutefois, il doit également être adopté par l'ensemble des Conseils Municipaux. De ce fait, la Communauté de Communes Saône et Vienne demande au conseil de délibérer sur ce document et établir l'arrêté le concernant.

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents,

ADOPTE le règlement des déchets ménagers et assimilés (DMA)

6. Point sur la délibération prise pour l'aide secours et dots

Monsieur Letellier revient sur la délibération prise pour venir en aide aux habitants de la commune qui sont momentanément dans le besoin.

Il est décidé d'aider ces personnes à hauteur d'une somme d'environ 100 € par mois sur une courte durée.

Plusieurs conseillers se proposent de les aider à faire les démarches vers les associations qui pourraient leur venir en aide (restos du cœur ...)

Cette aide se fera sur présentation de justificatifs de ressources et en liaison avec l'assistante sociale.

7. Décisions modificatives

Le compte 238 figurant à l'actif de la commune doit être apuré, il convient de régulariser par l'intégration des montants des participations afin de le solder. Pour ce faire, des crédits budgétaires doivent être ouverts comme suit :

Intégration du montant de la participation pour la 59^{ème} tranche d'extension et solde de l'année 1996.

Cpte 2315/041	27 127.13 €
Compte 238/041	27 127.13 €

Intégration du montant de la participation pour les travaux d'éclairage public rue Vasse et Place de la Mairie de l'année 2016

Cpte 2315/041	28 351,69 €
Compte 132582/041	14 559,49 €
Compte 238/041	13 792.20 €

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVE les décisions modificatives proposées

8. Questions diverses

- Monsieur le Maire demande à ses collègues de prendre dès maintenant note des dates des élections 2017 afin de se libérer et participer aux permanences du bureau :
 - o 1^{er} tour des présidentielles, dimanche 23 avril 2017
 - o 2^{ème} tour des présidentielles, dimanche 7 mai 2017
 - o 1^{er} tour des législatives, dimanche 11 juin 2017
 - o 2^{ème} tour des législatives, dimanche 18 juin 2017
- Date du prochain conseil municipal : vendredi 4 novembre 2016
- Monsieur le Maire expose les différents problèmes de cavités souterraines qui affectent le terrain où doit être implanté le futur cimetière, les négociations se poursuivent,
- Mademoiselle Elise Reine demande au nom de son école, une subvention pour organiser un séjour à Madagascar dont l'objectif est de permettre aux jeunes des différentes Maisons Familiales Rurales (MFR) de Normandie de vivre une mobilité, d'être en quelque sorte un ambassadeur. Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la somme de 150 €. En échange, Mademoiselle Reine sera sollicitée pour présenter ce voyage à la commission journal et aux enfants de l'école.
- L'entreprise VALLEE DE SEINE RENOVATION a remis en état la porte de l'épicerie CASINO

- Un appel d'offres va être lancé auprès de plusieurs bureaux d'études pour la réalisation d'un plan de zonage qui servira à obtenir des subventions auprès de l'Agence de l'Eau pour les habitants voulant réhabiliter leur installation d'assainissement non collectif et pour la commune, d'obtenir une subvention pour réhabiliter la station d'épuration de la résidence le Clos,
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier préparé à l'attention de Monsieur le sous-préfet concernant le devenir de l'école d'Ambrumesnil et la destination des élèves si celle-ci venait à fermer,
- Monsieur Letellier fait part de divers remerciements venant d'habitants, d'associations, remerciant la commune pour des subventions allouées, colis réceptionnés et soutien lors de décès,
- La commune d'Ambrumesnil s'est vu attribuer le prix d'Excellence par le jury du concours des Villes, Villages et Maisons fleuris 2016. Monsieur Letellier félicite chaleureusement Monsieur Eric Lebourg pour son travail,
- Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Leclerc pour le remplacement du radiateur de l'entrée de la salle du Parvis ainsi que du thermostat qui s'élève à 1 757,98 € TTC.
- La commission du cimetière se réunira fin octobre pour arrêter les places libérées suite à la procédure de reprise des concessions en état d'abandon,
- La commission communication se réunit le mercredi 7 octobre prochain, Monsieur Lebourg demande aux membres de bien vouloir prévenir de leur absence pour que l'organisation soit optimale.

L'ordre du jour étant épuisé à 21h00 Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.